

Province de Québec
MRC de Maria-Chapdelaine
Municipalité de Saint-Thomas-Didyme

Une assemblée ordinaire des membres du conseil municipal de Saint-Thomas-Didyme s'est tenue le lundi 10 août 2020 à 19h30 à la salle du conseil municipal.

Sont présents, Messieurs les conseillers Gilles Tremblay, Roger Landry, Richard Duchesne et Alain Tremblay ainsi que Mesdames les conseillères Laurie Godin et Sylvie Coulombe.

L'assemblée est sous la présidence de Monsieur le maire, Denis Tremblay.

Est aussi présente, Gabrielle Fortin-Darveau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour :

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée par Monsieur le maire
2. Présences, acceptation de l'ordre du jour et inscription au varia
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13-07-2020, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur au 31 décembre 2019

TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ

7. Suivi budget de la voirie
8. Adoption – Règlement 456-20 concernant la construction des entrées charretières et les ponceaux privés
9. Programme d'aide à la voirie locale - attestation de la véracité des frais encourus

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

10. Dépôt pour acceptation / États financiers de la Résidence des Blés d'Or inc. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019
11. Développement du territoire – Demande à la MRC de Maria-Chapdelaine

LOISIRS ET CULTURE

12. Aide financière – Sentier quad St-Thomas-Didyme et Chibougamau
13. Autorisation - Centre touristique Lac-à-Jim– Utilisation du lot 4 808 720

ADMINISTRATION

14. Liste des comptes : Acceptation
15. Varia
16. Don et sollicitation
17. Invitation
18. Correspondances
19. Rapport des élus
20. Période de questions
21. Prochaine assemblée ordinaire
22. Levée de l'assemblée

2. PRÉSENCES, ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET INSCRIPTION AU VARIA

Suite à la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Coulombe et résolu unanimement que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à varia jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

3. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Il n'y a aucune déclaration

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13-07-2020, AVEC DISPENSE DE LECTURE

20-139

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 13 juillet 2020, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Landry et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 13 juillet 2020 tel que rédigé et déposé par la secrétaire-trésorière à la présente séance.

5. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

Il n'y a aucun suivi

6. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR AU 31 DÉCEMBRE 2019

20-140

CONSIDÉRANT l'article 176.1 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT le rapport des vérificateurs de la firme Sylvain Gravel CPA inc. de la Municipalité;

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Coulombe et résolu unanimement d'approuver le dépôt des états financiers de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme indiquant un excédent net des activités de fonctionnement de 7,369.00 \$ se terminant le 31 décembre 2019 et d'autoriser la transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

	États financiers avant consolidation	États financiers après consolidation
Revenus de fonctionnement	1 486 487 \$	1 587 036 \$
Charges de fonctionnement	1 479 118 \$	1 580 644 \$
Excédent de fonctionnement	7 369 \$	6 392 \$
Conciliation à des fins fiscales	91 750 \$	95 911 \$
Surplus de l'exercice à des fins fiscales	99 119 \$	102 303 \$

TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ

7. SUIVI BUDGET DE LA VOIRIE

Dépôt du rapport de la voirie.

8. ADOPTION – RÈGLEMENT 456-20 CONCERNANT LA CONSTRUCTION DES ENTRÉES CHARRETIÈRES ET LES PONCEAUX PRIVÉS

20-141

ATTENDU QUE pour établir une certaine uniformité des entrées privées, il est nécessaire d'en définir les normes de construction;

ATTENDU QUE la municipalité peut et doit réglementer la construction de toute entrée privée érigée dans l'emprise des chemins sous sa juridiction afin de protéger les fossés de chemins et permettre le libre écoulement de l'eau;

ATTENDU QUE lesdites normes doivent permettre un égouttement adéquat des chemins municipaux;

ATTENDU QUE les propriétaires longeant les chemins sur lesquels un fossé y est aménagé doivent se construire une entrée privée pour accéder du chemin public à leur propriété;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé à l'attention des membres du présent conseil, de même qu'un avis de motion a régulièrement été donné à la séance ordinaire du 13 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Duchesne et résolu unanimement :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme adopte le règlement no 456-20 concernant la construction des entrées charretières et les ponceaux privés

9. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - ATTESTATION DE LA VÉRACITÉ DES FRAIS ENCOURUS

20-142

ATTENDU QUE dans le cadre du volet Entretien du réseau local du programme d'aide à la voirie locale de la part du MTQ, la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme a reçu en 2019 la somme de 188 892 \$;

ATTENDU QUE le total des frais encourus admissibles au Volet ERL sont les suivants:

a) Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement)	
Dépenses pour l'entretien hiver au montant de :	121 863 \$
Dépenses autres que pour l'entretien hiver :	167 663 \$
b) Dépenses d'investissement au montant de :	64 616 \$
Total des frais encourus admissibles	354 142 \$

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Coulombe et résolu unanimement :

Que le conseil municipal de Saint-Thomas-Didyme atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été pour les routes rurales 1 et 2.

10. DÉPÔT POUR ACCEPTATION / ÉTATS FINANCIERS DE LA RÉSIDENCE DES BLÉS D'OR INC. POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

20-143

ATTENDU le versement par la Municipalité de sommes dédiées au Programme de supplément au loyer;

Il est proposé par Madame la conseillère Laurie Godin et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme accepte le dépôt des états financiers de la Résidence des Blés d'Or pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019.

QUE la Municipalité autorise le paiement de sa contribution au programme de supplément au loyer au montant de 2 174 \$.

11. DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – DEMANDE À LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

20-144

CONSIDÉRANT le plan d'urbanisme et des orientations prises par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'affirme de plus en plus en tant que destination de villégiature;

CONSIDÉRANT les retombées positives que la villégiature offre aux différents secteurs économiques de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'utilisation intelligente des ressources naturelles de manière à favoriser une mise en valeur de l'environnement et un équilibre adéquat entre développement économique, touristique, qualité de vie et protection du milieu forestier et paysager dont la Municipalité fait preuve;

CONSIDÉRANT l'immense territoire et la qualité de vie que procure Saint-Thomas-Didyme;

CONSIDÉRANT QU'il y a de nombreux lacs sur son territoire non occupés;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des terres publiques sur notre territoire est déléguée par le gouvernement du Québec à la MRC de Maria-Chapdelaine;

CONSIDÉRANT QUE les derniers développements de terrains de villégiature proposés sur notre territoire ont fait l'objet de refus de la part des communautés autochtones;

Il est proposé par Madame la conseillère Laurie Godin et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme demande l'aide de la MRC de Maria-Chapdelaine pour débiter des démarches afin de mieux comprendre les refus exprimés par les communautés autochtones.

LOISIRS ET CULTURE

12. AIDE FINANCIÈRE – SENTIER QUAD ST-THOMAS-DIDYME ET CHIBOUGAMAU

20-145

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'aide financière pour la demande ;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau sentier sera profitable au niveau économique et touristique pour la Municipalité;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Duchesne et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme accorde une aide financière de 5,000\$ dans le cadre du projet de sentier quad entre St-Thomas-Didyme et Chibougamau.

13. AUTORISATION - CENTRE TOURISTIQUE LAC À JIM– UTILISATION DU LOT 4 808 720

20-146

CONSIDÉRANT la demande reçue de la Coopérative de solidarité Lac-à-Jim pour l'installation de roulettes sur le terrain lot numéro 4 808 720;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Tremblay et résolu unanimement d'autoriser l'installation de dortoir forestier sur le site appartenant à la municipalité, lot 4 808 720 conditionnel à ce que la Coopérative remette le site en ordre à la fin de l'utilisation et effectue la vidange de la fosse septique.

ADMINISTRATION

14. LISTE DES COMPTES: ACCEPTATION

20-147

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Tremblay et résolu unanimement d'autoriser le paiement des comptes à payer du mois au montant de 95 669.92\$ et d'entériner les déboursés généraux au montant 11 777.32 \$ les salaires nets au montant de 19 563.29 \$, les prélèvements par Hydro-Québec au montant de 3 037.69 \$, le tout, vérifié avant l'assemblée par le comité des financiers composé de Monsieur le conseiller Richard Duchesne et Monsieur le conseiller Roger Landry.

15. VARIA

16. DON ET SOLLICITATION

Il n'y a aucun don ni sollicitation

17. INVITATION

18. CORRESPONDANCE

Il n'y a aucune correspondance

19. RAPPORT DES ÉLUS

Chacun des élus fait rapport des rencontres qui se sont déroulées dans leurs activités respectives.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a aucune question

21. PROCHAINE ASSEMBLÉE ORDINAIRE

14 septembre 2020

22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

20-148

Sur proposition de Monsieur le conseiller Richard Duchesne, l'assemblée est levée à 20h29.

Denis Tremblay
Maire

Gabrielle Fortin-Darveau
Directrice générale et Secrétaire-Trésorière

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussignée, déclare qu'il y a les crédits nécessaires pour chacune des dépenses projetées. Donné à Saint-Thomas-Didyme, ce 10 août 2020.

Gabrielle Fortin-Darveau,
Directrice générale et secrétaire-trésorière